

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 12 avril 2022 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Absents : Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Olivier MOTTE (pouvoir à J. FAYOLLE), Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Julien BUISSON (pouvoir à J. FAYOLLE).

Madame Rachel DURAND a été élue secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 25 mars 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Les projets de budgets primitifs 2022 sont projetés.

* Commune

Fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 342 263,00 €	1 342 263,00 €
Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
670 623,00 €	670 623,00 €

Le Conseil accepte la proposition de budget primitif 2022 pour la commune à l'unanimité.

* Assainissement

Exploitation	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
138 460,00 €	138 460,00 €
Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
851 868,00 €	851 868,00 €

Le Conseil accepte la proposition de budget primitif 2022 pour l'assainissement à l'unanimité.

VOTE DES TAXES LOCALES

Des simulations sont projetées et Monsieur le Maire apporte des précisions au sujet du coefficient de revalorisation des bases de + 3,4 % en 2022. Ce taux est lié à l'inflation.

Le Conseil décide de la reconduction du taux de taxes foncières sur les propriétés bâties à la majorité (16 voix pour et 1 voix pour augmentation de 4 %).

Le Conseil décide de la reconduction du taux des taxes foncières sur le non bâti à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (Y COMPRIS DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER)

Depuis la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 25 mars 2022, quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues. Elles concernaient les parcelles A 1528 route des Guittons, A 974 rue du 8 mai 1945, D 198 et D 750 chemin de Maltaverne, et B 366 rue saint Éloi. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

INFORMATIONS DIVERSES

Essai circulation rue de la Libération

Le marquage au sol a été réalisé car l'entreprise était disponible. Une rencontre sur invitation est prévue le 26 avril à 19h avec les riverains, au restaurant municipal.

Agence postale communale

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a contacté l'épicerie « Le petit marché », afin de connaître leur position sur la possibilité d'ajouter ce service dans leur commerce. Il semble plus difficile d'avoir ce service dans les autres commerces de la commune.

Mme DEVIS demande les conditions de ce poste. Monsieur Le Maire répond qu'il faudra maintenir le service actuel d'une ouverture les matins sur six jours. Le nombre d'heures de travail est de 23h30. L'entretien du local est assuré par l'agent.

Un tour de table fait ressortir le maintien du service à l'identique. Il est demandé un dernier temps de réflexion, car il faudra prendre une décision lors du prochain conseil.

Monsieur ALLOIN demande la communication du bilan d'activité sur les volumes traités avant de se positionner sur ce dossier.

Élections

Monsieur le Maire insiste auprès du Conseil sur le fait qu'il faut être très strict sur les consignes en matière de contrôle d'identité lors des élections.

Les permanences et la composition du bureau de vote pour les élections législatives du 12 et 19 juin 2022 sont modifiées.

QUESTIONS SUR LES COMPTES-RENDUS TRANSMIS ET RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES ASSOCIATIONS

Charlieu-Belmont Communauté

Monsieur Giraud présente le bio déchets. En 2023, il sera interdit de le mettre dans la poubelle. Actuellement, il représente 34 % des déchets dans la collecte des ordures ménagères. Pas de poubelles supplémentaires. Création de compostage individuel. Possibilité d'achat d'un composteur auprès de Charlieu-Belmont Communauté (volume de 400 l, au tarif de 25 €). Ou collectif il faudra trouver 3 ou 4 référents qui auront la charge d'entretenir une fois par semaine le composteur.

Une personne a été recrutée par Charlieu-Belmont Communauté pour animer des ateliers : papiers d'emballage, réparation des cycles, produits cosmétiques. Afin d'animer cet atelier sur la commune, il faudrait un local avec eau, électricité et réfrigérateur. L'animatrice a été mise en relation avec la MJC, qui a déjà ce même projet.

Concernant le renouvellement des points d'apport volontaire, des bacs en bois de 5 ou 6 m³ seront installés à la place de ceux de 3 m³ cette année. Une hausse du prix de 25 % est à prévoir toutefois l'achat est différé à septembre espérant une baisse des coûts. Le renouvellement des plateformes est prévu par Charlieu-Belmont Communauté, car les nouveaux bacs sont plus volumineux que ceux existants.

Lors de l'assemblée des maires il a été annoncé les dernières directives du SCOT du Roannais. À Briennon, il reste environ 1 ha de terrain non consommé. Le taux de 50% sera certainement retenu par la Région sur la base de la surface réellement consommée pour définir le prochain SCOT 2025. À horizon 2050, zéro construction.

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre et prévue avec l'office de tourisme de Charlieu le 26 avril pour la finalisation du chantier péniche-musée. La réalisation d'une structure en bambous pour faire de l'ombrage est en cours. La péniche musée ouvrira au mois d'avril en 2023.

Charlieu-Belmont Communauté renouvelle cette année l'aide pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion à assistance électrique ou musculaire, auprès d'un vendeur de cycles ou dans un magasin spécialisé dans le sport d'un montant de 20 % du prix TTC plafonné à 100 €.

SIADep

Au budget 2023-2024 est prévue la réfection de l'usine de traitement de Briennon des deux champs captants de Briennon.

Projet de nouvelles normes sur la qualité de l'eau (nitrate et autres) ; ce qui impliquera de nouveaux traitements.

Associations

C A P : Envisage un concert cette année. Rencontre avec la municipalité le 20 avril concernant le stock de tuiles.

A B P : Association du port. Participera cette fin d'année aux illuminations des bateaux.

DIVERS

Concernant l'aide aux Ukrainiens, Charlieu-Belmont Communauté recense les demandes des communes accueillantes sur notre territoire.

La prochaine réunion de Conseil devrait avoir lieu fin mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 05.